Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1027

Artikel: Des villes à traire
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020690

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉACTION

Eloge de la sérénité

Silvia Ricci Lempen, rédactrice du journal *Femmes suisses* et qui s'exprime dans *DP* en tant qu'invitée, nous fait part de sa réaction à un article paru dans ces colonnes.

Les idées sont des denrées par nature élastiques et mutuellement perméables, et toute tentative de les classer une fois pour toutes dans des schémas binaires rigides (par exemple égalité *vs* liberté, nature *vs* culture, concret *vs* abstrait) se heurte tôt ou tard à une sorte de phénomène de brouillage: on s'aperçoit que la carte intellectuelle où s'inscrivent nos systèmes de valeurs, nos constellations idéologiques, nos conceptions du monde est bien plus compliquée qu'une liste de contraires. C'est ce qui fait, du reste, tout l'intérêt de la pensée, qui se réduirait sinon à une activité purement mécanique.
Prenons, par exemple, l'idée de «sérénité», dont Jacques Guyaz faisait le procès la semaine passée dans ces colonnes (cf. DP 1026). Jacques Guyaz pose la dichotomie: sérénité *vs* activité, et fustige la mode actuelle qui fait dire à tout un chacun (champion de ski, patron de l'UBS, etc), si l'on en croit la presse, qu'il reste «serein» face aux difficultés auxquelles il doit faire face. Pour l'auteur de l'article, il s'agit là du dernier avatar d'un comportement helvétique typique qui consiste à «ne pas bouger», à n'opposer aux problèmes de l'heure qu'une «immobilité souriante» faisant fallacieusement croire aux autres qu'on les maîtrise.

Notre myopie existentielle

Il est fort possible que le sportif ou le banquier en question, et même que la majorité des personnes qui détiennent, en Suisse, une quelconque responsabilité, ne recourent au tic verbal de la «sérénité» que pour masquer leur paresse mentale ou leur impuissance. Mais ce n'est pas une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain, et pour ne pas voir qu'un autre contraire de la sérénité, à savoir l'agitation non contrôlée, est un état rien moins que propice à l'action efficace.
Franchement, Monsieur Guyaz, observez un peu le comportement des gens qui vous entourent (et je m'y inclus, car je ne suis pas différente des autres): la plupart de nos décisions et de nos actes (sur le plan individuel comme sur le plan collectif) portent la marque de notre myopie existentielle, de nos dysfonctionnements, de notre incapacité à gérer les relations avec les autres, de notre confusion mentale face à l'afflux chaotique des informations, des émotions, des mythologies qui nous submergent. Qu'il s'agisse de l'éducation de nos enfants ou de l'ordre politique mondial, nous agissons, certes, oh, pour agir, nous agissons ! Mais avec quels résultats ? Pour l'instant, le déploiement forcené d'énergie qui caractérise nos vies privées et notre vie publique (y compris à l'échelle de la planète) n'a pas jugulé la souffrance des humains.
Vous avez cherché dans le *Petit Larousse*. J'ai cherché, moi, dans un dictionnaire étymologique. J'y ai appris qu'en ancien français «serain» ou «serrin» signifiait «sans nuage» et, au figuré, «exempt de trouble». Certes, rien n'est plus naïf, irresponsable et lâche que de s'aveugler sur les nuages, sur les troubles qui obscurcissent le ciel du monde. En revanche, ne serait-il pas souhaitable d'avoir soi-même l'esprit sans trouble, serein, pour y faire face, y réfléchir, chercher des solutions ? L'esprit «clair, pur et calme», selon la définition du *Petit Larousse* que vous-même vous citez.
C'est une erreur de cartographie intellectuelle que d'affirmer que le calme n'est que le contraire de l'activité. Il peut l'être bien sûr. Mais il est aussi le contraire de la fébrilité stérile et des convulsions irrationnelles à quoi notre activité trop souvent se résume.
Quand à imaginer, comme vous le faites, que «la Suisse officielle s'est convertie au bouddhisme zen», vu le niveau moyen de maturité psychique de nos édiles, permettez-moi de rester sceptique.

Silvia Ricci Lempen

Des villes à traire

(*cfp*) Le développement des agglomérations et de la mobilité et l'individualisme grandissant posent des problèmes aux villes. C'est le cas de Berne, en particulier pour son théâtre. Cette saison a permis d'assister à une augmentation sensible du nombre des spectateurs (fréquentation de 81%) et pourtant le bouclement des comptes sera difficile du fait que les communes voisines ne paient pas la part qu'elles devraient assumer. A cause de cela, la contribution cantonale diminuera parce qu'elle est fixée en tenant compte de ces versements. Et la ville se retrouve seule pour couvrir la plus grande part des déficits. En revanche, les spectateurs en provenance des communes de la région occupent de nombreuses places dans la salle de spectacle.
Un conseiller communal a posé la question d'un contingentement des places en fonction des contributions aux déficits du théâtre. Une commune qui ne paie pas ou trop peu ne devrait disposer que d'un nombre très limité de places. Ce conseiller veut aussi qu'une garantie de moyens suffisants soit assurée au théâtre. La première proposition fait des vagues: la *Berner Tagwacht* a enquêté. L'administrateur du théâtre n'est pas enthousiasmé. Il ne tient pas à faire exécuter un contrôle de domicile lors de la vente des places. Il serait en revanche enchanté que le postulat provoque une discussion sur la politique culturelle. Les communes de l'agglomération invoquent la limitation de leurs recettes provoquée par la décision du canton de réduire les charges fiscales des contribuables et le fait que les budgets sont soumis au référendum obligatoire. On estime aussi que les communes devraient avoir un droit de codécision plus important que la seule présence d'un mandataire des communes de l'agglomération dans le Conseil d'administration.
La question de la régionalisation du théâtre reste à résoudre. Actuellement la moitié des spectateurs n'habitent pas la commune de Berne. Comme le rayonnement du théâtre dépasse rarement les limites du canton, certains envisagent une «cantonalisation» de l'institution. Une proposition qui ne recueille pourtant pas l'unanimité.